



COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19 - Visites dans les structures d'hébergement : la Wallonie se basera sur les résultats du testing et la concertation sociale pour en définir les modalités pratiques

Hier soir, le Conseil National de Sécurité a pris la décision de prolonger les mesures de confinement jusqu'au 3 mai inclus, et ce avec quelques adaptations. Sensible au bien-être psychologique et social des résidents des structures d'hébergement, et conformément aux recommandations des experts de santé publique, le Conseil de Sécurité s'est prononcé sur la possibilité, pour ces structures d'hébergement, d'autoriser les résidents à recevoir la visite d'un proche désigné. Cela à condition que le résident en question ne présente aucun symptôme de la maladie depuis deux semaines et que le visiteur soit toujours la même personne. Cette mesure est donc une possibilité, et non une obligation.

Le Gouvernement de Wallonie partage pleinement les difficultés émotionnelles de nombreuses familles et résidents. Celui-ci va désormais définir les modalités pratiques qui permettent de combiner cette attente avec les exigences de santé publique, et ce avec pour seul objectif de garantir la santé et le bien-être des résidents, du personnel et des familles.

Afin de définir celles-ci, la Ministre de la Santé, Christie Morreale, travaillera, comme elle l'a fait depuis le début de la crise, en concertation avec les secteurs afin d'organiser les modalités pratiques de ces visites. A l'heure actuelle, la priorité du Gouvernement est de continuer à tester le personnel et les résidents des maisons de repos.

Concrètement, les visites ne pourront pas démarrer ce lundi. C'est en effet à l'issue de cette phase de tests et de la concertation avec le secteur que le Gouvernement de Wallonie pourra définir les modalités concrètes de cette autorisation.

« Nous comprenons tout à fait les difficultés de nombreuses familles et résidents. Il nous semble toutefois important de définir préalablement les modalités pratiques permettant de combiner celles-ci avec les exigences de protection de la santé », indiquent Elio Di Rupo et Christie Morreale.

CONTACTS :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO

0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be